



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## centres d'information jeunesse

Question écrite n° 37801

### Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les légitimes attentes exprimées par le réseau information jeunesse en matière budgétaire. En effet, les centres d'information jeunesse inscrivent leur action dans l'amélioration de l'accès des jeunes à l'information dans les domaines tels que l'éducation, la formation, l'emploi, le logement et la santé. Ainsi, de par leurs missions, ces centres participent activement à la politique des collectivités locales et contribuent à l'insertion professionnelle, culturelle et sportive des jeunes. Pourtant, force est de constater que les moyens alloués par l'Etat à l'information jeunesse n'ont pas connu d'évolution notable ces dernières années. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement pour permettre aux centres d'information jeunesse de pérenniser leur action en faveur des jeunes.

### Texte de la réponse

Mme la ministre attache de l'importance aux structures qui permettent aux jeunes de trouver des informations claires, complètes, actualisées et gratuites. Il est en effet nécessaire qu'ils puissent maîtriser les données de plus en plus complexes de l'apprentissage de la vie, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accès à l'autonomie. Cette véritable mission de service public est menée depuis près de trente ans par le ministère de la jeunesse et des sports en partenariat avec les collectivités locales. Un réseau de 1 450 centres, bureaux et points information jeunesse couvre désormais le territoire. Mis en place récemment, 28 bus information jeunesse assurent un service itinérant afin d'être au plus près des lieux de vie des jeunes. Depuis 1997, les financements alloués par le ministère de la jeunesse et des sports connaissent une évolution significative puisqu'ils sont passés en 1997 de 47 MF à près de 50 MF en 1999. Par ailleurs, un budget de 55,7 MF est inscrit au projet de loi de finances pour 2000 afin de renforcer le développement des centres information jeunesse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Pélissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37801

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 1999, page 6672

**Réponse publiée le :** 24 janvier 2000, page 569